



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>16/05/2017</u>	Dossier complet le : <u>16/05/2017</u>	N° d'enregistrement : <u>F09317PO146</u>

### 1. Intitulé du projet

PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU FORAGE DE NOTRE DAME

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie du Val

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. le Maire, Bernard SAULNIER

RCS / SIRET

2 1 8 | 3 0 1 | 4 3 0 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE).	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.  → Demande de prélèvement de 584 000 m³/an

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune du Val a souhaité lancer une procédure de mise en place des périmètres de protection du forage de Notre-Dame.

L'objet de cette procédure est ainsi la demande d'autorisation de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau extraite de ce forage pour l'alimentation en eau potable des populations concernées et pour la protection de ces dernières par l'instauration de différents périmètres de protection.

L'exploitation du forage Notre Dame nécessitera la construction d'un local avec les équipements nécessaires à son fonctionnement (équipements hydrauliques, traitement chlore, etc.) et d'une enceinte clôturée.



## 4.2 Objectifs du projet

Ce forage permettra à la commune du Val de disposer d'un secours en cas de pollution de la ressource actuellement utilisée (Captages des Treize Raïes), où le risque de pollution accidentelle y est important du fait de sa proximité avec la Route Départementale (RD) 554 qui relie Brignoles au Val.

La demande de prélèvement associée au projet de régularisation permettra de subvenir aux besoins projetés de l'ensemble des habitants de la commune du Val en cas de besoin.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de la définition du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) plusieurs aménagements et travaux seront nécessaires afin d'optimiser l'exploitation du forage Notre Dame :

- Création d'une clôture sur l'ensemble du Périmètre de Protection Immédiate (PPI), soit sur environ 200 ml, avec mise en place d'un portail cadenassé ;
- Défrichage de l'ensemble du PPI par moyen mécanique, soit sur environ 1 800 m<sup>2</sup> (300 m du PPI déjà dégagé) ;

A l'heure actuelle, le forage Notre Dame est un forage d'essai. Plusieurs travaux devront donc être réalisés afin d'exploiter le forage :

- Transformation du forage d'essai en forage d'exploitation ;
- Création d'un local équipé d'une alarme anti-intrusion avec l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage (ballon anti-bélier, injecteur chlore gazeux, compteur volumétrique, etc.) ;
- Raccordement sur la conduite d'adduction du réservoir.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la régularisation administrative du forage Notre-Dame, un certain nombre de prescriptions seront établies dans le Périmètre de Protection Immédiate (parcelles clôturées et de la propriété de la commune) et dans le périmètre de protection rapprochée (23 parcelles) avec des prescriptions et servitudes visant à limiter les risques de pollution de la ressource (interdiction d'épandages d'eaux usées domestiques, de créer de nouveaux forages, etc.).

Le forage sera par ailleurs exploité à un débit de 80 m<sup>3</sup>/h pour un fonctionnement maximal journalier de 1 600 m<sup>3</sup>/j (fonctionnement 20h) et annuel de 584 000 m<sup>3</sup>/an.

Ce forage a vocation de fonctionner en secours des captages des Treize Raïes.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre du Code de la Santé Publique et à autorisation au titre du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Caractéristiques du forage d'exploitation :	185 m de profondeur pour 80 m <sup>3</sup> /h de débit de prélèvement
Superficie Périmètre de Protection Immédiate (3 parcelles) :	2 133 m <sup>2</sup>
Superficie Périmètre de Protection Rapprochée (23 parcelles) :	41,5 ha
Superficie Périmètre de Protection Eloignée :	6,2 km <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°06'61"499 Lat. 43°42'83"333

Lieu-dit Notre Dame

Limite communale  
LE VAL - BRIGNOLES

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Forage d'essai d'une profondeur totale de 185,0 m avec un niveau statique mesuré le 09/10/2012 à 112,9 m et avec un débit de prélèvement de 80 m<sup>3</sup>/h.

Ouvrage déclaré le 10/11/2011 (Rubrique 1.1.1.0.)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301626 : Val d'Argens à 2,8 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau maximums : 80 m <sup>3</sup> /h - 1 600 m <sup>3</sup> /j - 584 000 m <sup>3</sup> /an  Les prélèvements effectués sur la masse d'eau FRDG170 représentent un pourcentage de 0,1 %/an, avec une ressource renouvelable à environ 120 Mm <sup>3</sup> /an.  L'incidence quantitative est négligeable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les essais de pompage ont permis de déterminer un rayon d'action du forage de 71,5 m. Ce rayon d'action est illustrée par l'absence de réaction du piézomètre situé à 300 m du forage Notre Dame lors des essais.  L'incidence sur la masse d'eau souterraine est ainsi négligeable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La mise en place des périmètres de protection de captage et des servitudes associées permettra de limiter le risque de pollution de la ressource. Par ailleurs la mise en place d'un forage de secours permettra de disposer d'une alternative en cas de pollution du captage actuel (Treize Raïes), qui présente un risque accru de pollutions accidentelles de par sa proximité avec la route départementale.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié au fonctionnement du forage. Incidence négligeable du fait de l'isolation du site (situé à plus de 250 m des habitations les plus proches).



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place de servitudes sur 23 parcelles (PPR). Toutefois les servitudes mises en oeuvre seront peu impactantes de par la nature des parcelles concernées par le PPR (bois essentiellement)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'extension de la carrière du Juge (située dans le Périmètre de Protection Eloignée) : Précautions à mettre en œuvre lors des travaux d'extension et lors de l'exploitation de la carrière.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Incidence positive de par la mise en place de périmètres de protection permettant de :

- limiter les risques de pollution de la ressource en eau par la mise en place de servitudes et
- disposer d'une alternative en cas de pollution de la ressource actuelle.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale compte tenu des caractéristiques du projet.

En effet, l'incidence du projet est globalement négligeable par rapport à la situation actuelle car la quantité d'eau prélevée sera inchangée (l'incidence de celle-ci sur les masses d'eau souterraines et superficielles est par ailleurs très faible) : le forage Notre Dame sera en effet utilisé en secours des captages des Treize Raïes. Ce captage est pour information autorisé par arrêté de DUP du 16/12/2002.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Transmission du dossier d'enquête publique provisoire au titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement pour disposer de l'ensemble des caractéristiques du projet.  L'ensemble des documents relatifs aux annexes 2 à 6 obligatoires est disponible dans ce dossier : Annexe 2 : p 30/283 du dossier CSP Annexe 3 : p 61 et 62/283 du dossier CSP Annexe 4 : p 15, 17, 18 et p 103/283 du dossier CSP Annexe 5 : p 70/283 du dossier CSP Annexe 6 : p 19/46 du dossier CEnv

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Val

le, 10/04/2017

Signature



LE MAIRE  
Bernard SAULNIER

In: Insérez votre signature et le tampon sur le cadre ci-dessus

